

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 438)

## AMENDEMENT

N ° AS13

présenté par

M. Bloch, M. Fayssat, Mme Mansouri et les membres du groupe UDR

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.